

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 1^{re} DIVISION

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel 1^{re} division est le championnat déterminant pour les sélections internationales. C'est la compétition nationale de référence du plus haut niveau.

Il permet de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales et de décerner « le » titre de champion de France (un par catégorie de poids).

Les athlètes sélectionnés pour participer au championnat de France 1^{re} division font partie du très haut niveau sportif du judo français (ils déterminent le classement des 32 premiers(ères) français(es) par catégorie de poids).

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française exigée

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum,
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours,
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée),
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition

6 - PARTICIPANTS

Seuls sont autorisés à participer par catégorie :

- les six premiers de l'année précédente,
- les judoka dont le classement 3 semaines avant le Championnat est inférieur ou égal à : 22 pour les masculins et 14 pour les féminines sur la liste de classement de la F.I.J. (système de la qualification olympique),
- les judoka médaillés au dernier Championnat d'Europe des moins de 23 ans,

- le podium du Championnat de France Junior,
- les qualifiés des 1/2 Finales Seniors,
- le podium du Championnat d'Europe Junior,
- le podium du Championnat du Monde Junior.

Exceptionnellement, pour des raisons sportives, le Directeur Technique National peut qualifier « hors quota » des combattant(e)s supplémentaires.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; – 78 kg ; + 78 kg

Masculins : – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; – 100 kg ; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Judogi bleu et blanc obligatoires.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines : 4 minutes ; Masculins : 5 minutes

Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableau à double repêchage

11 - ÉPREUVE DE SÉLECTION ET ENGAGEMENT

Internationale (Ranking List : liste de classement FIJ), Nationale et sur sélection à partir des 1/2 finales.

Confirmation de l'engagement obligatoire via le site intranet FFJDA sous la responsabilité du club d'appartenance du sélectionné. Les combattants non confirmés seront retirés du tirage au sort.

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS

1^{re} DIVISION

1 - DÉFINITION

Le championnat de France par équipes 1^{re} division regroupe les 36 « premiers » clubs français.

Il permet de décerner « le » titre de champion de France et qualifie pour le Championnat d'Europe des clubs. Il permet de classer chaque année les 18 premiers clubs français au niveau national.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française, 1 étranger autorisé par équipe, telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'à 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Une équipe maximum par club (18 premiers du championnat de France 1^{re} division par équipes de l'année précédente et les 18 premiers du championnat de France 2^e division par équipes) est autorisée à participer (composée de 3 combattants minimum pour les hommes et 3 pour les femmes). Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipier(e)s. Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipier(e)s dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure.

Double appartenance

Se référer au Code Sportif – C) Conditions de participation – 2) Compétitions par équipes de clubs.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

- **Féminines :** – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; + 70 kg
- **Masculins :** – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; + 90 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Judogi bleu et blanc obligatoires.

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines: 4 minutes; Masculins: 5 minutes
Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats.

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableau avec double repêchage au Huitième de Finale et épreuve de maintien.

Epreuve de maintien: L'épreuve de maintien permet aux équipes n'ayant pas atteint les huitièmes de finale de se confronter dans un demi-tableau sans repêchage. Les deux équipes victorieuses de chaque demi-tableau restent en première division.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - PRINCIPES D'ÉLOIGNEMENT

Les 16 équipes du championnat de France par équipes 1^{re} Division de la saison précédente.

12 - CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS

Le championnat de référence pour la sélection au championnat d'Europe des clubs est celui situé juste avant la date d'inscription auprès de l'U.E.J.

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS

2^e DIVISION

1 - DÉFINITION

Le championnat de France 2^e division permet aux clubs de se confronter afin d'accéder au Championnat de France 1^{re} Division.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française, 1 étranger autorisé par équipe telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an.

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer au niveau régional. Une équipe maximum par club est autorisée à participer au niveau National. Les équipes sont composées de 3 combattants minimum – 5 maximum. Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle la liste des combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club).

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure. Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Les clubs classés 1^{re} division par équipes de clubs (16 premiers clubs sélectionnés en 1^{re} division par équipes pour le championnat de la saison suivante) ne peuvent participer.

Double appartenance

Se référer au Code Sportif – C) Conditions de participation – 2) Compétitions par équipes de clubs.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins : – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg

Féminins : – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT Féminines : 4 minutes ; Masculins : 5 minutes
Avantage décisif

10 - FORMULES DE COMPÉTITION

Double repêchage au huitième de finale et épreuve de qualification.

Épreuve de qualification : l'épreuve de qualification permet aux équipes n'ayant pas atteint les huitièmes de finale de se confronter, dans un demi tableau sans repêchage. Les deux équipes victorieuses de chaque demi tableau accèdent au Championnat de France 1^{re} Division par équipes de clubs première.

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids. L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Départementale sur engagement

Régionale sur sélection départementale ou engagement

Nationale sur sélection régionale.

12 - PRINCIPES D'ÉLOIGNEMENT

Les équipes ayant participé au championnat de France 1^{re} division par équipes de clubs de la saison précédente.

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JUNIORS

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel juniors permet aux jeunes de moins de 21 ans, de se sélectionner pour les compétitions internationales de leur catégorie d'âge.

Le championnat de France est décisif pour les sélections internationales.

Il permet de décerner le titre de champion de France juniors, il détermine le classement des 32 premiers juniors.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : Cadets 3^e année et juniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

- les podiums du championnat de France juniors N-1
- les qualifiés des 1/2 finales juniors

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Féminines : – 44 Kg; – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; – 78 kg; + 78 kg

Masculins : – 55 kg; – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; – 100 kg; + 100 kg

Nota : Les athlètes qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés jusqu'au tirage au sort à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins 4 minutes Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

- Départementale sur engagement des clubs
- 1/2 finale
- les juniors qualifiés au championnat de France junior de l'année N-1 non classés dans les quatre premiers
- les judoka qualifiés par les comités en fonction des quotas

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DE CLUBS JUNIORS

1 - DÉFINITION

Le championnat de France par équipes de clubs juniors constitue une compétition nationale destinée à montrer le dynamisme des associations. Cette compétition sportive, sans la phase des 1/2 finale est un brassage national qualitativement important, ouvert au plus grand nombre où chaque ligue régionale est représentée.

Il détermine le classement des 32 premières équipes de clubs juniors.

2 - SEXE : masculin et féminin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : Cadets 3^e année et juniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française, 1 étranger autorisé par équipe telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum).

Le responsable du club aura pour seule obligation de présenter à la table officielle une liste de 3 à 5 combattants avant chaque tour de compétition. Les équipes peuvent inscrire dans chaque catégorie de poids deux équipiers (le deuxième équipier est à la charge du club).

Le responsable du club peut faire combattre à chacun des tours l'un ou l'autre des équipiers dans sa catégorie de poids ou celle immédiatement supérieure; le dernier combattant doit dans tous les cas peser plus de 81 kg, la dernière combattante doit peser plus de 70 kg.

Il est interdit de « permuter » les combattants de deux équipes d'un même club lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Double appartenance

Se référer au Code Sportif – C) Conditions de participation – 2) Compétitions par équipes de clubs.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins : – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; + 81 kg

Féminines : – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; + 70 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle. Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

Avantage décisif

10 - FORMULES DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Départementale sur engagement

Régionale sur engagement départemental

Nationale sur sélection régionale

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL CADETS-CADETTES

TROPHÉE « LCL »

1 - DÉFINITION

Le Championnat de France Cadets/Cadettes trophée « LCL » permet aux judoka de s'exprimer en s'affrontant au niveau national.

Un brassage quantitativement important doit motiver le plus grand nombre pour la compétition et s'inscrit dans une stratégie à long terme : la performance internationale senior.

Il permet de décerner le titre de champion de France.

Il détermine le classement des 40 premiers et permet aux jeunes de moins de 18 ans, de se sélectionner pour les compétitions internationales.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : cadets/cadettes (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg

Féminines : – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Nota : Les athlètes qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés – jusqu'au tirage au sort – à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins 4 minutes

Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

Accompagnant autorisé

10 - PARTICIPANTS

- les podiums des championnats de France cadets/cadettes de l'année N-1
- les finalistes et les judoka classés deux fois troisième lors des demi-finales organisées hors comité Ile de France
- les quatre premiers judoka de la 1/2 finale organisée par le comité Ile de France

11 - ÉPREUVES DE QUALIFICATION

- Départementale sur engagement des clubs
- 1/2 finale : sur sélection départementale :
 - les cadets qualifiés au championnat de France cadets de l'année N-1 non classés dans les quatre premiers
 - les judoka qualifiés par les comités en fonction des quotas

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : Oui (uniquement 1^{er} dan)

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

DE CLUBS CADETS-CADETTES

1 - DÉFINITION

Le Championnat de France par équipes de clubs cadets-cadettes permet aux clubs formateurs de jeunes talents de s'exprimer au niveau national. Cette compétition sportive sans 1/2 finale du championnat de France est un brassage national qualitativement important ouvert au plus grand nombre où chaque ligue régionale est représentée.

2 - SEXE : masculin et féminin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : cadets-cadettes (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française, 1 étranger autorisé par équipe telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison en cours est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Deux équipes maximum par club sont autorisées à participer (les équipes sont composées de 3 combattants minimum). Il est autorisé 2 équipiers par catégorie de poids. Il est interdit de «permuter» les combattants de deux équipes d'un même club (ou association) lors de compétitions se déroulant sur une même journée.

Double appartenance

Se référer au code sportif – C conditions de participation – Compétitions par équipes de clubs.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins : – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; + 73 kg

Féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; + 63 kg

Les combattants seront engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils auront été pesés.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

Lors d'une rencontre, dans le cas où la victoire est acquise, les accompagnants pourront faire combattre « des judoka n'apparaissant pas sur la feuille de rencontre » en respectant le point 7 dudit règlement.

9 - TEMPS DU COMBAT : 3 minutes

Avantage décisif

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

Pour le salut, les équipes se présentent dans l'ordre des catégories de poids.

L'ordre des rencontres est défini par tirage au sort pour toute la journée à l'issue du tirage au sort du Championnat.

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Départementale sur engagement

Régionale sur sélection départementale

Nationale sur sélection régionale

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE JUDO-JUJITSU

EXPRESSION TECHNIQUE

1 - DÉFINITION

L'activité « défense » du Judo-Jujitsu s'exprime en compétition à travers de confrontations techniques. Le Jujitsu est une des composantes de notre discipline. Il la complète et en est une facette indissociable. C'est un des éléments forts du système éducatif qui fait du Judo-Jujitsu un puissant système d'éducation basé sur la pratique, l'expérience et la recherche d'efficacité.

Le championnat de France Jujitsu Expression technique permet d'obtenir le titre de champion de France et de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : cadet-juniors-seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française exigée

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceintures verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Les deux participants d'un même couple devront être licenciés pour l'année en cours dans une association de la même ligue (ouverture au niveau national pour DOM-TOM).

Les participant(e)s peuvent au-delà de la participation dans leur catégorie, s'engager pour l'épreuve « couple mixte ».

7 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tirage au sort des couples dans chaque catégorie, formule en tableau à repêchage intégral ou poules (6 couples ou moins: exemple 6 couples, constituer 2 poules de 3, les deux vainqueurs de poules disputent la finale, les deux suivants, disputeront la 3^e place).

Accompagnant autorisé.

8 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Nationale sur sélection à partir du système de qualification ci-après

9 - SYSTÈME DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

5 phases qualificatives sont organisées sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'engagement doit être fait par les clubs via l'extranet FFJDA.

Un classement national est établi et réactualisé à l'issue de chaque phase qualificative. Les 3 meilleures performances de chaque couple sont retenues.

Attribution des points des phases qualificatives :

1^{re} place : 10 pts, **2^e place :** 7 pts, **3^e place :** 5 pts, **5^e place :** 2 pts, **7^e place :** 1 pt.

Les 12 meilleurs couples (féminines, masculins et mixtes) seront sélectionnés à l'issue de la dernière phase de qualification pour participer au championnat de France d'Expression technique.

10 - NATURE ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ET NOTATION

Voir règles de compétition JJIF et FFJDA.

JURY : composé d'un minimum de 5 juges classés au niveau équivalent à l'épreuve de sélection.

A titre dérogatoire, et pour les phases qualificatives seulement, il est possible de réduire à 3 le nombre de juges. Dans ce cas, l'ensemble des notes sera conservé et additionné.

11 - TENUE DES COMPÉTITIONS

Tenue des combattants telle que définie par le code sportif Cérémonial et salut: identiques aux règles de compétitions de la F.I.J. et J.J.I.F.

Les armes utilisées ? 1 poignard et 1 bâton (entre 50 et 70 cm max.) ne devront présenter aucun danger pour le partenaire. Cf. article 20c: les armes doivent être en caoutchouc.

12 - OBSERVATIONS

Les phases qualificatives au championnat de France Jujitsu sont ouvertes aux étrangers licenciés de Fédérations affiliées à la JJIF et IJF. L'organisation est placée sous la responsabilité du responsable technique régionale de la Ligue concerné.

Règlement des compétitions sportives

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JUJITSU

« JUNIORS/SENIORS »

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel Jujitsu est créé pour permettre aux judoka, jujitsuka de bon niveau, de se confronter dans une manifestation nationale et d'obtenir le titre de champion de France (un par catégorie de poids)

Il permet de dégager une élite qui représentera la France dans les compétitions internationales.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : Juniors et Seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagement).

4 - NATIONALITÉ : française telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : – 56 kg ; – 62 kg ; – 69 kg ; – 77 kg ; – 85 kg ; – 94 kg ; + 94 kg

Féminines : – 49 kg ; – 55 kg ; – 62 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la JJIF et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Judogi blanc obligatoire.

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge et d'une ceinture bleue.

8 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins 3 minutes
Récupération 5 minutes maximum.

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableaux avec repêchage systématique (1 fois)

Ou poule en dessous de 6 combattants engagés

Accompagnant autorisé

10 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

9 phases sélectives réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (cf. calendrier FFJDA). L'engagement est effectué par les clubs sur ces épreuves via l'extranet fédéral.

11 - SÉLECTIONNÉS

Un classement national est établi et réactualisé à l'issue de chaque phase. Les 3 meilleures performances de chaque combattant sont retenues.

Attribution des points des phases qualificatives :

1^{er} place : 10 pts, **2^e place :** 7 pts, **3^e places :** 5 pts, **5^e places :** 2 pts, **7^e places :** 1 pt.

Les 16 meilleurs combattants (féminines et masculins) de chaque catégorie de poids seront sélectionnés à l'issue de la dernière phase de qualification nationale.

Règlement des compétitions de loisir

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL 2^e DIVISION

1 - DÉFINITION

Le championnat de France individuel 2^e division décerne les titres de champion de France à des judoka au niveau national et ne permet pas d'accéder au niveau international.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS ET ENGAGEMENTS

Seuls sont autorisés à participer les judoka qui ne sont pas qualifiés au Championnat de France Individuel 1^{re} Division.

Les combattants descendants de la 1^{re} division à la 2^e division combattront directement au niveau des 1/2 finales du championnat de France senior. Ceux-ci seront engagés sous la responsabilité du club des combattants.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Féminines : – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; – 78 kg; + 78 kg

Masculins : – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; – 100 kg; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT : Féminines: 4 minutes et Masculins: 5 minutes

Avantage décisif

Récupération : dix minutes obligatoires entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION ET ENGAGEMENTS

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Coupe régionale

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions de loisir

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE SENIORS

1 - DÉFINITION

La Coupe de France individuelle seniors permet aux judoka qui ne sont pas intégrés dans le haut niveau de se confronter dans une manifestation nationale.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors et seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : Française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la F.F.J.D.A. à l'exception des combattants qualifiés au Championnat de France 1^{re} Division.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible

Féminines : – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; – 78 kg; + 78 kg

Masculins : – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; – 100 kg; + 100 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

9 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

Accompagnant autorisé

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Coupe régionale

12 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions de loisir

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE JUNIORS

1 - DÉFINITION

Grande animation des judoka de niveau régional non qualifiés au Championnat de France. Cette compétition de loisir est axée sur le plaisir de la pratique.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : Juniors et Cadets 3 (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagement).

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : – 55 kg; – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; – 100 kg; + 100 kg

Féminines : – 44 kg; – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; – 78 kg; +78 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT : 4 minutes

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Double repêchage si moins de 64 combattants

Poules et tableaux sans repêchage si plus de 64 combattants

10 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Coupe régionale

11 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions de loisir

COUPE DE FRANCE INDIVIDUELLE « CADETS-CADETTES »

1 - DÉFINITION

La coupe de France cadets-cadettes est créée pour permettre aux judoka de bon niveau n'ayant pas participé au championnat de France de se confronter dans une manifestation nationale.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : cadets/cadettes (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagement).

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MEDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : – 46 kg; – 50 kg; – 55 kg; – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; + 90 kg

Féminines : – 44 kg; – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; + 70 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins 4 minutes
Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Double repêchage si moins de 64 combattants

Poules et tableaux sans repêchage si plus de 64 combattants

10 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Départementale et/ou régionale

11 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI (uniquement 1^{er} dan)

Règlement des compétitions de loisir

CRITERIUM NATIONAL INDIVIDUEL « CADETS-CADETTES »

1 - DÉFINITION

Grande animation des judoka de niveau régional n'ayant pas participé au Championnat de France et à la Coupe de France. Cette compétition de loisir axée sur le plaisir de la pratique a pour vocation de dynamiser la vie de nos clubs.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : cadets/cadettes (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagement).

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture verte minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible.

Masculins : – 46 kg; – 50 kg; – 55 kg; – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; – 81 kg; – 90 kg; + 90 kg

Féminines : – 44 kg; – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; + 70 kg

7 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

8 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins 3 minutes
Avantage décisif

Récupération : 10 minutes entre deux combats

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Double repêchage si moins de 64 combattants

Poules et tableaux sans repêchage si plus de 64 combattants

10 - ÉPREUVE DE SÉLECTION

Départementale et/ou régionale

11 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI (uniquement 1^{er} dan)

Règlement des compétitions de loisir

COUPE INDIVIDUELLE MINIMES

1 - DÉFINITION

La catégorie minime correspond à une période de **formation**.

Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judoka, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme.

Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les judokas qui pourront rejoindre les centres d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet).

La coupe minimes permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contacts et échanges priment sur le résultat sportif.

Dans la continuité du judo pratiqué par les benjamins, la position naturelle (shizen tai) et la saisie fondamentale à 2 mains (col et manche) sont des facteurs essentiels dans l'objectif de construire à moyen terme un judo de qualité, dynamique et complet.

La remise des récompenses doit être sobre et ne pas dévaloriser les perdants. Les combattants ayant un bon comportement sont à valoriser.

Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

2 - ANNÉES DE NAISSANCE : minimales (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

3 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

4 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition, datant de moins d'un an au jour de la compétition.

5 - CATÉGORIES DE POIDS (Pas de surclassement de poids possible)

Féminines : – 36 kg; – 40 kg; – 44 kg; – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; – 70 kg; + 70 kg

Masculins : – 34 kg; – 38 kg; – 42 kg; – 46 kg; – 50 kg; – 55 kg; – 60 kg; – 66 kg; – 73 kg; + 73 kg

Nota : Les athlètes qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés jusqu'au tirage au sort à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

6 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site F.F.J.D.A. : arbitrage, rubrique Règlement spécifique des jeunes).

7 - TEMPS DU COMBAT : Féminines – Masculins : 3 minutes

Avantage décisif : 1 minute, puis décision en cas d'égalité. Elle sera prise concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.

Récupération : entre deux combats : deux fois le temps nominal de combat.

8 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition.

Un combattant ne devra pas faire plus de sept combats.

Accompagnant non autorisé. (voir point accompagnant ci-dessus).

9 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

District recommandées

Départementale sur engagement ou sélection (district)

Régionale sur sélection départementale

Interrégionale sur sélection régionale

Nationale non

Nota 1 : (facultatif)

Les OTD pourront mettre en place un circuit éducatif avec des règles aménagées, se déroulant sur toute la saison sportive.

Un exemple d'organisation de ce circuit :

- 3 rencontres départementales ou bi départementales afin de sélectionner les minimales pour une phase régionale.

Règlement des compétitions de loisir

COUPE DE FRANCE MINIMES PAR ÉQUIPES DE DÉPARTEMENTS « TROPHÉE SHIN-GI-TAÏ »

1 - DÉFINITION

Confrontation nationale par équipes minimales de département organisée par des minimales.

La coupe de France minimales par équipes de département permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif tout en favorisant leur autoréalisation au sein d'un groupe. Elle réunit l'ensemble des Comités de départements de la Fédération.

Cette manifestation valorise la prise de responsabilités des judoka au travers des aspects d'encadrement de la manifestation (officiels, arbitrage, animation, tirage au sort, remise de récompenses, cérémonie d'ouverture...).

2 - OBJECTIFS : offrir des expériences bénéfiques dans différentes dimensions : techniques, physiques, relationnelles, culturelles se construisant et se développant dans le temps.

3 - SEXE : féminin et masculin

4 - ANNÉES DE NAISSANCE : minimales (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

5 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

6 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture orange minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

7 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Une équipe masculine composée de combattants (5 minimum) dans les catégories suivantes : – 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; + 73 kg

Une équipe féminine composée de combattantes (5 minimum) dans les catégories : – 36 kg ; – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Un couple Kata dont Tori sera masculin

Un couple Kata dont Tori sera féminine

8 - FORMULE DE COMPÉTITION : éliminatoires en poules de trois et tableau final sans repêchage incluant les deux premières équipes de chaque poule

9 - ORDRE DES RENCONTRES : suite à la prestation Kata (l'équipe désignée vainqueur marque 1 Victoire et 10 Points), les combattant(e)s s'affrontent par ordre croissant des catégories de poids.

Nota : Kata : Les deux équipes effectuent simultanément leurs prestations et sont jugées par un jury composé de Haut Gradés

Les deux premières équipes féminines de la poule sont qualifiées pour le tableau Final, idem pour les masculins.

À l'issue de la rencontre féminine, en cas d'égalité parfaite (nombre de victoires et points), l'équipe ayant obtenu le point de l'épreuve Kata est désignée vainqueur, idem pour les masculins.

10 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site F.F.J.D.A. : arbitrage, rubrique Règlement spécifique des jeunes).

11 - ACCOMPAGNANT : chaque Comité de département pourra désigner un accompagnant. La règle du temps mort ne s'appliquant pas, l'accompagnant pourra prodiguer des conseils techniques uniquement durant les « matte ».

12 - TEMPS DU COMBAT : 2 minutes

Décision obligatoire

Règlement des compétitions de loisir

CRITÉRIUM INDIVIDUEL BENJAMIN(E)S

1 - DÉFINITION

Le critérium benjamin doit permettre aux enfants d'accompagner leur découverte de la compétition dans une atmosphère éducative, dépassionnée sans pression sur les participants. C'est une entrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée qui est recherchée. De l'engagement à la remise des récompenses, le benjamin doit être dans un contexte éducatif. Les accompagnateurs, les parents doivent dans la mesure du possible être concernés par l'organisation. Les rencontres doivent être courtes et se dérouler dans une ambiance empreinte de sérieux et de respect.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : benjamins/benjamines (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère (non résidents licenciés FFJDA inclus)

5 - GRADES – LICENCE – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture jaune orange minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Ouvert à tous les licenciés de la F.F.J.D.A.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Benjamines : – 32 kg; – 36 kg; – 40 kg; – 44 kg; – 48 kg; – 52 kg; – 57 kg; – 63 kg; + 63 kg

Benjamins : – 30 kg; – 34 kg; – 38 kg; – 42 kg; – 46 kg; – 50 kg; – 55 kg; – 60 kg; – 66 kg; + 66 kg

Nota : Les organisateurs pourront constituer des groupes de poids sans tenir compte des catégories ci-dessus quand les conditions l'imposent.

ront. Dans ce cas il conviendra de respecter, dans la mesure du possible, un écart de poids maximum de 10 % pour constituer les groupes.

Les participants qui auront changé de poids entre deux niveaux de sélection seront autorisés (jusqu'au tirage au sort) à combattre dans la catégorie supérieure (descente de poids non autorisée).

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site F.F.J.D.A. : arbitrage, rubrique Règlement spécifique des jeunes).

9 - TEMPS DU COMBAT

Féminines : 2 minutes

Masculins : 2 minutes

Récupération entre deux combats: deux fois le temps nominal de combat

Temps d'immobilisation commun à toutes les tranches d'âge.

Pas d'avantage décisif.

Décision en cas d'égalité: elle sera prise en concertation des deux arbitres référents selon la majorité des trois.

10 - ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

11 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition (possibilité de tapis de 4 m × 4 m (surface de combat) – 1 m de séparation – 2 m de zone extérieure) Un benjamin ne devra pas participer à plus de 2 manifestations par mois. A chacune de ces manifestations, il ne devra pas faire plus de six combats.

Accompagnant non autorisé.

12 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

District recommandées

Départementale sur engagement ou sélection (district)

Régionale sur sélection départementale

Règlement des compétitions de loisir

COUPE DU JEUNE ARBITRE

1 - OBJECTIF

- Donner des bases théoriques et pratiques d'arbitrage à des jeunes judoka,
- Susciter des vocations d'arbitre,
- Créer une animation pour les jeunes judoka attirés par l'arbitrage,
- Impliquer les jeunes arbitres dans le corps arbitral français,
- Initier et dynamiser l'arbitrage chez les jeunes pratiquants,
- Susciter des vocations quant aux prises de responsabilités dès le club.

2 - POPULATION CONCERNÉE

Minimes masculins et féminins, cadets et cadettes (grade minimum : ceinture verte) licenciés F.F.J.D.A.

3 - NIVEAU D'APPLICATION

- Cadets/Cadettes : département, région, interrégion
- Minimes Féminins/Masculins : département, région

4 - ÉPREUVES

Théorique

Sous forme de questionnaire à choix multiples pour les niveaux département et région.

Noté sur 20 points concernant le règlement d'arbitrage et comportant au moins une question sur la tenue de poule et de tableau à double repêchage.

La partie théorique sera affectée d'un coefficient 1.

Pratique

Arbitrage et fonction de commissaire sportif lors de compétitions ou de manifestations.

Catégorie Benjamin(e) pour les Minimes et Minimes F et G pour les Cadets(tes).

Cette épreuve sera évaluée par un jury désigné par le formateur d'arbitrage du niveau concerné.

Elle sera notée sur 20 points d'un coefficient 2.

La note finale résultera de l'addition des deux notes obtenues, affectées de leur coefficient respectif.

Le nombre de sélectionnés pour le niveau départemental sera défini par la commission d'arbitrage de ce même niveau.

5 - ÉVALUATION

L'évaluation sera prise en charge par un jury placé sous la responsabilité de l'instructeur du niveau concerné et composé au minimum de 3 membres :

Minimum départemental : au niveau départemental

Minimum régional : au niveau régional, dont les instructeurs départementaux et adjoints

Minimum Interrégional : au niveau interrégional, désignés par la commission d'arbitrage (1 par ligue)

6 - RESPONSABILITÉS

Lors de la coupe du jeune arbitre intervenant sur une phase sélective de catégorie Benjamin ou Minime entraînant une qualification à un niveau supérieur, le jury doit veiller à ce qu'aucun combattant ne soit lésé. Pour cela, il devra intervenir immédiatement en cas de faute grave de l'équipe d'arbitres.

La définition de faute grave sera précisée par l'instructeur responsable du niveau concerné.

Exemples possibles :

- Erreur dans l'attribution d'une valeur (rouge au lieu de blanc),
- Évaluation d'une technique interdite,
- Écart de valeur important,
- Yuko au lieu de Ippon,
- Ippon au lieu de yuko.

Il est impératif de proscrire sévèrement toute intervention négative à l'égard des jeunes arbitres provenant d'éventuels accompagnants ou enseignants.

Les règles d'intervention du jury seront connues de tous et diffusées en début de manifestation à l'intention du jury, des jeunes arbitres et du public. Dans tout autre cas, le jury évalue la prestation sans intervenir. Le déroulement des épreuves pratiques est placé sous l'entière responsabilité des arbitres qualifiés composant le jury.

7 - ÉQUIVALENCE ET RECONNAISSANCE

Récompenses

Aux 4 premiers ainsi que des diplômes de participation pour chaque jeune arbitre. A titre expérimental, les 3 jeunes arbitres vainqueurs de la Coupe Interrégionale du Jeune Arbitre participeront à l'arbitrage de la Coupe de France et du criterium national « cadet-cadette ».

Équivalences

À partir du niveau départemental, la note de 14/20 à la coupe du jeune arbitre pourra servir d'équivalence pour l'obtention du requis de connaissance de l'environnement d'organisation des manifestations sportives du premier dan.

Les jeunes arbitres classés sur le podium interrégional se verront attribuer le titre d'arbitre départemental à l'obtention du grade de ceinture noire 1^{er} dan.

Les jeunes arbitres podiums régionaux et interrégionaux participeront aux manifestations et animations sportives de niveau départemental et régional.

Règlement des compétitions de loisir

COUPE DÉPARTEMENTALE ET/OU RÉGIONALE

« TOUTES CATÉGORIES »

1 - DÉFINITION

Cette compétition de loisir permet aux seniors de se confronter sans tenir compte des catégories de poids.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : 1994 et avant

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture marron minimum.
- Deux années de licence F.F.J.D.A., dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

– Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.I.J. et de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Chaque participant doit se munir d'une ceinture rouge personnelle.

7 - TEMPS DU COMBAT : Féminines et Masculins 4 minutes
Récupération de 10 minutes entre deux combats

8 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

Accompagnant autorisé

9 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI au niveau régional

Règlement des compétitions de loisir

COUPE RÉGIONALE CEINTURES DE COULEUR

RECOMMANDATIONS

1 - ANNÉES DE NAISSANCE

Spécificités :

- Coupe régionale – masculins seniors.
- Ceintures de couleur (orange vertes) : juniors et seniors mélangés.
- Ceintures de couleur (bleues marron) : juniors et seniors mélangés.
- Ceintures de couleur (orange marron) : juniors et seniors féminines mélangés.

2 - PARTICIPANTS

1) Coupe des Ceintures bleues marron :

Pour les compétitions spécifiques, des ceintures bleues et marron mélangées (à la phase initiale le combattant ne doit pas avoir terminé son test compétition ; si au cours ou après cette phase, le test est terminé, le combattant ne peut participer aux autres échelons que si son grade n'est pas homologué).

2) Juniors – Seniors :

En fonction du nombre d'engagés ; certaines catégories de poids pourront être regroupées.

3) Coupes régionales individuelles :

Sont exclus certaines catégories d'athlètes, en fonction des décisions prises par chaque commission sportive de ligue qui établit ses propres critères.

3 - GRADE – CERTIFICAT MÉDICAL – LICENCE

- 1) Coupe régionale : à partir de la ceinture verte incluse
- 2) Ceintures de couleurs : en fonction du titre de la compétition.

3) Certificat médical obligatoire attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

4) Deux années de licence F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours.

4 - NATIONALITÉ : française ou étrangère telle que définie dans le code sportif

5 - CATÉGORIES DE POIDS

Juniors seniors masculins : – 60kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; – 100 kg ; + 100 kg

Juniors seniors féminines : – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; – 78 kg ; + 78 kg

6 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Niveau départemental (dans les départements à forte démographie, il est recommandé de procéder à des éliminatoires de district).

7 - FORMULE DE COMPÉTITION

Cf. code sportif – Paragraphe J – Organisation – 3/ Formule de Compétition

8 - TEMPS DE COMBAT

3 minutes

Temps de récupération : 10 minutes obligatoire entre 2 combats

9 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions de loisir

CRITERIUM RÉGIONAL JUDO-JUJITSU EXPRESSION TECHNIQUE

BENJAMINS/MINIMES et CADETS/JUNIORS/SENIORS

1 - DÉFINITION

L'activité « défense » du Judo-Jujitsu s'exprime en compétition au travers de confrontations techniques.

Le Jujitsu est une des composantes de notre discipline. Il la complète et en est une facette indissociable. C'est un des éléments forts du système éducatif qui fait du Judo-Jujitsu un puissant système d'éducation basé sur la pratique, l'expérience et la recherche d'efficacité.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE

Cadets/Juniors/Seniors

Benjamins/Minimes

(cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère telle que définie par le code sportif

5 - GRADES – LICENCE – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

CATÉGORIES :

- Kyus Benjamins/Minimes ensembles / ceinture orange à bleue
- Kyus Cadets/Juniors/Seniors ensemble / ceinture orange à bleue
- Vétérans Ceinture orange minimum
- Deux années de licence FFJDA, dont celle de l'année en cours.
- Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPANTS

Les deux participants d'un même couple devront être licenciés pour l'année en cours dans une association de la même ligue (ouverture au niveau national pour DOM-TOM).

Les participant(e)s peuvent au-delà de la participation dans leur catégorie, s'engager pour l'épreuve « couple mixte ».

7 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tirage au sort des couples dans chaque catégorie, formule en tableau à repêchage intégral ou poules (6 couples ou moins : exemple 6 couples, constituer 2 poules de 3, les deux vainqueurs de poules disputent la finale, les deux suivants disputeront la 3^e place).

Accompagnant autorisé.

8 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

Départementale sur engagement

Régionale engagement ou sur sélection départementale (décision commission sportive régionale)

9 - NATURE ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

A partir de 20 situations d'attaque imposées, réparties en 3 groupes de 5 situations (voir tableau).

Après tirage au sort de trois situations dans les trois premiers groupes (3 × 3 situations) par les deux couples appelés :

- **le Couple rouge** exécute les 3 techniques de la première série dans l'ordre demandé par le juge arbitre du tapis.
- **le Couple blanc** exécute cette même première série dans un ordre différent, choisi par le juge arbitre.
- **le Couple blanc** exécute les 3 techniques de la seconde série dans l'ordre demandé par le juge arbitre.
- **le Couple rouge** exécute cette même seconde série dans un ordre différent choisi par le juge arbitre.
- **le Couple rouge** exécute les 3 techniques de la troisième série dans l'ordre demandé par le juge arbitre.
- **le Couple blanc** exécute la troisième série dans un ordre différent choisi par le juge arbitre.

A la fin de chaque prestation de chaque couple, il y aura une notation des juges.

Chacune des attaques devra être précédée d'une pré-attaque

JURY : composé de 3 juges classés au niveau équivalent à l'épreuve de sélection.

10 - NOTATION

À l'issue de l'exécution de chaque série de 3 techniques :

Chaque juge attribuera une note entre 0 et 10. Les 3 notes seront additionnées.

A l'issue des 3 séries le couple vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité de points, les couples recommenceront dans l'ordre des séries, après un nouveau tirage au sort et des techniques et inversion de l'ordre de passage.

Le couple déclaré vainqueur sera celui qui obtiendra le plus fort score sur une série.

11 - TENUE DES COMPÉTITIONS

Tenue des combattants telle que définie par le code sportif

Cérémonial et salut : identique aux règles de compétitions de la F.I.J. et de la J.J.I.F.

L'évolution du couple devra se faire à l'intérieur d'une surface de 12 × 12 m maximum.

12 - OBSERVATION

L'organisation est placée sous la responsabilité de la commission sportive, des formateurs régionaux JUDO-JUJITSU.

Pour promouvoir et dynamiser ces animations sportives techniques l'organisation de tournois interligues pour ces catégories est recommandée.

(Informez l'échelon national de la F.F.J.D.A. de vos initiatives)

Règlement des compétitions de loisir

COUPE NATIONALE NE-WAZA JUDO-JUJITSU

DIT « BRÉSILIEN »

1 - DÉFINITION

La COUPE NATIONALE individuel NE-WAZA Judo-Jujitsu dit « Brésilien » est créée pour permettre aux judoka, jujitsuka de bon niveau, de se confronter dans une manifestation nationale.

Elle permet de sélectionner les meilleurs combattants qui représenteront la France dans les compétitions internationales.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE

Juniors – Seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ : française telle que définie dans la code sportif

5 - GRADES – LICENCES – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

Ceinture verte minimum.

La licence FFJDA de l'année en cours

Passeport sportif de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée)

Certificat médical obligatoire attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition

6 - TENUE DES COMBATTANTS

Ils porteront un judogi blanc (veste et pantalon), propre conforme aux normes précisées dans le code sportif de la F.I.J.

Le judogi bleu (veste et pantalon) est toléré.

Le 1^{er} combattant appelé portera une ceinture rouge, le 2^e une ceinture bleue.

Les protections souples (exclusivement) sont autorisées.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Pas de surclassement de poids possible

Masculins : – 62 kg ; – 69 kg ; – 77 kg ; – 85 kg ; – 94 kg ; + 94 kg

Féminines : – 55 kg ; – 62 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la J.J.I.F. et F.F.J.D.A.

9 - TEMPS DE COMBAT

Féminines et masculins : 6 minutes

Récupération : 10 minutes entre 2 combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableaux ou poules en fonction du nombre de combattants

11 - ÉPREUVES DE SÉLECTION

9 phases sélectives réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain (cf. calendrier FFJDA). L'engagement est effectué par les clubs sur ces épreuves via l'extranet fédéral.

Attribution des points : **1^{er} place** : 10 pts, **2^e place** : 7 pts, **3^e place** : 5 pts, **5^e place** : 3 pts, **7^e place** : 1 pt.

12 - SÉLECTIONNÉS FÉMININES ET MASCULINS

Un classement national est établi après chaque phase sélective, pour les combattants de nationalité française.

Les 16 meilleurs combattants maximum de nationalité française de chaque catégorie de poids seront sélectionnés à l'issue de la dernière phase de qualification.

Règlement des compétitions de loisir

COUPE KATA

1 - DÉFINITION

En japonais, le mot « KATA » signifie : forme.

Le KATA du Judo, Jujitsu, c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du Judo, Jujitsu. Le kata reflète le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants.

C'est un puissant outil pédagogique qui permet à tout pratiquant de s'exprimer et de progresser dans la connaissance du judo.

L'épreuve est d'abord un moment de rencontre et d'échange qui doit être emprunt de convivialité et de respect.

L'expression personnelle et la recherche individuelle doit primer sur la comparaison et le résultat.

2 - SEXE

Les couples peuvent être masculins, féminins ou mixtes. Un seul classement sera effectué – quelle que soit la composition du couple : couple mixte, féminin ou masculin.

3 - ANNÉES DE NAISSANCE

- minimes/cadets
- juniors et +.

4 - NATIONALITÉ

Française et étrangère telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCE-PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

- Ceinture bleue minimum
- Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours
- Passeport de moins de 8 ans –une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée.
- Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo, jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - PARTICIPATION

Les candidats peuvent s'inscrire dans un ou dans plusieurs kata.
Ouvert aux licenciés FFJDA

Pas de droit d'inscription

Pas de frais de déplacement

Les candidats peuvent être licenciés dans deux clubs distincts.

7 - KATA

NAGE NO KATA

GOSHIN JITSU

JUNO KATA

D'autres katas peuvent être proposés à l'appréciation des organisateurs

Ceinture Bleue/Marron : NAGE NO KATA = 3 première séries, GOSHIN JITSU = 12 premières techniques.

Ceinture Noire : Kata complet

8 - NIVEAU D'ORGANISATION

Une animation régionale obligatoire, pouvant être déléguée aux Départements.

9 - FORMULE DE COMPÉTITION

Les candidats sont notés au moins sur un passage.

a/En fonction du nombre de participants, un groupe de finalistes (de 4 à 8) pourra être constitué à l'issue du premier passage, pour concourir sur une démonstration finale qui déterminera le couple vainqueur.

b/D'autres formules (tableau, concours parallèle...) peuvent être mis en place à l'appréciation des organisateurs

10 - JURY

Chaque jury sera constitué par au moins trois juges d'expression technique.

Critères de jugement identique à ceux utilisés pour le passage de grade FFJDA.

11 - NOTATION

Chaque juge attribuera une note de 0 à 10.

Moyenne des 3 notes.

La note est attribuée au couple.

(Informer l'échelon national de la F.F.J.D.A. de vos initiatives)

Règlement des compétitions de loisir

CIRCUIT VETERANS

1 - DÉFINITION

Les circuits composés de 4 tournois minimum permettent de répondre aux aspirations de pratiquants souhaitant se confronter avec une population spécifique (Vétérans).

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Circuit Vétérans : né en 1984 et avant

3 - SEXE : féminin et masculin

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère

5 - GRADES – LICENCES – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

2 années de licences F.F.J.D.A. dont celle de l'année en cours
 Passeport National ou carte d'identité pour les judoka étrangers licenciés dans une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo
 Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition

6 - GRADE

Ceinture verte minimum

7 - RELATION GRADE CHAMPIONNAT : OUI

Règlement des compétitions de loisir

CIRCUIT NATIONAL KATA

1 - DÉFINITION

Le circuit est composé de 4 tournois permettant de répondre aux aspirations de pratiquants souhaitant se perfectionner ou de s'orienter vers la pratique sportive des katas.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Classement SCRATCH et National : 1^{er} Dan et plus de 18 ans.
 Classement jeunes (sur certains tournois à titre expérimental) : verte à marron et moins de 18 ans.

3 - SEXE : féminin, masculin et mixte

4 - NATIONALITÉ : française et étrangère

5 - LICENCES – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

2 années de licences FFJDA dont celle de la saison en cours.
 Passeport National ou carte d'identité pour les «judoka» étrangers licenciés dans une fédération affiliée à la FIJ.
 Certificat médical obligatoire mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - RÉGLEMENTATION SPORTIVE

Les couples peuvent être masculins, féminins ou mixtes et constitués de partenaires de clubs différents. Ils choisiront 2 Kata au maximum parmi :

- NAGE NO KATA
- KATAME NO KATA
- KIME NO KATA
- KODOKAN GOSHIN JITSU
- JU NO KATA

7 - FORMULE DE COMPÉTITION :

Éliminatoires en poule et phase finale à 6 couples en fonction du nombre de participants.

8 - SURFACE DE COMPÉTITION :

8 m x 8 m avec repère aux 6 m et au centre

9 - JUGEMENT : 3 juges par tapis

10 - CLASSEMENT :

Un classement de chaque couple participant est établi à l'issue de chaque manifestation. La liste de classement est consultée par la commission de sélection pour retenir les couples pouvant prétendre à une sélection internationale (Championnat Europe et monde).

Classement

	Tournoi A	Tournoi B	Tournoi C
1 ^{er}	100	100	40
2 ^e	80	80	25
3 ^e	60	60	15
4 ^e	40	40	10
5 ^e	20	20	5
6 ^e	10	10	3
Participation	3	3	1

Règlement des compétitions de loisir

PHASES QUALIFICATIVES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JUJITSU (COMBAT, E.T.) ET COUPE DE FRANCE NE-WAZA

1 - DÉFINITION

Les phases qualificatives sont créées pour permettre aux judoka, jujitsuka de se qualifier, grâce à un classement national, au championnat de France individuel Jujitsu « Juniors/Seniors ».

9 phases qualificatives sont organisées sur l'ensemble du territoire métropolitain (cf calendrier FFJDA). L'engagement doit être fait par les clubs via l'extranet fédéral.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE : juniors – seniors

À titre expérimental, certaines phases qualificatives seront ouvertes aux catégories cadets et vétérans.

4 - NATIONALITÉ

Française et étrangère telle que définie dans le code sportif.

Ils sont ouverts à l'ensemble des licenciés FFJDA français ou étrangers.

Ils sont également ouverts aux étrangers licenciés dans une fédération reconnue par l'AGFIS.

5 - GRADES - LICENCES - PASSEPORT - CERTIFICAT MÉDICAL

Ceinture verte minimum

Deux années de licence FFJDA dont celle de l'année en cours pour le Jujitsu Combat et E.T.

La licence FFJDA de l'année en cours.

Passeport sportif de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

Certificat médical obligatoire attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - TENUE DES COMBATTANTS

Ils porteront un judogi blanc (veste et pantalon), propre conforme aux normes précisées dans le code sportif de la JJIF et de la FFJDA.

Pour le Ne-Waza, le judogi bleu (veste et pantalon) est toléré.

Le 1^{er} combattant appelé portera une ceinture rouge, le 2^e une ceinture blanche.

Les protections souples (exclusivement) sont autorisées.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Masculins cadets : – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; + 81 kg

Féminines cadettes : – 40 kg ; – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Masculins : – 62 kg ; – 69 kg ; – 77 kg ; – 85 kg ; – 94 kg ; + 94 kg

Féminines : – 55 kg ; – 62 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

8 - ARBITRAGE

Chaque combattant ou couple doivent se munir d'une ceinture bleue et d'une ceinture rouge.

Le judogi blanc est obligatoire (bleu toléré pour le Ne-Waza).

9 - TEMPS DE COMBAT

– Jujitsu Combat :

Féminines et masculins : 3 minutes

Récupération : 5 minutes entre 2 combats

– Ne-Waza :

Féminines et masculins : 6 minutes

Récupération : 12 minutes entre 2 combats

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableaux avec repêchage systématique ou poules en fonction du nombre de combattants.

Accompagnant autorisé.

Règlement des compétitions de loisir

TOURNOIS NE-WAZA JUDO-JUJITSU DIT « BRÉSILIEN »

1 - Définition

La mise en place de TOURNOIS spécifiques de NE-WAZA ambitionne de dynamiser ce secteur à partir d'une réglementation propre permettant à des pratiquants débutants de tous âges de travailler en toute sécurité.

Objectifs recherchés :

Encourager la participation du plus grand nombre en adaptant les calendriers.

Privilégier la sécurité des pratiquants et la convivialité.

Arbitrage et encadrement administratif limités aux besoins.

Règlement adapté, qui privilégie les comportements offensifs, la mobilité au sol, l'expression d'un large éventail de techniques et de nombreux comportements tactiques.

Le calendrier et le règlement des tournois sont consultables sur le site fédéral.

2 - SEXE : féminin et masculin

3 - ANNÉES DE NAISSANCE

Cadets - Juniors - Seniors (cf. tableau récapitulatif des contrôles d'engagements)

4 - NATIONALITÉ

Française et étrangère telle que définie dans le code sportif.

5 - GRADES – LICENCES – PASSEPORT – CERTIFICAT MÉDICAL

Ceintures blanches, jaunes, oranges, vertes*, bleues*, marrons*, noires*.

* Sauf lors de TOURNOIS organisés en même temps que des OPENS.

La licence FFJDA de l'année en cours.

Passeport sportif de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

Certificat médical obligatoire attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition.

6 - TENUE DES COMBATTANTS

Ils porteront un judogi blanc (veste et pantalon), propre conforme aux normes précisées dans le code sportif de la F.F.J.D.A.

Le judogi bleu (veste et pantalon) est toléré.

Le 1^{er} combattant appelé portera une ceinture rouge, le 2^e une ceinture blanche.

Les protections souples (exclusivement) sont autorisées.

7 - CATÉGORIES DE POIDS

Cadets : – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; – 73 kg ; – 81 kg ; – 90 kg ; + 90 kg

Cadettes : – 44 kg ; – 48 kg ; – 52 kg ; – 57 kg ; – 63 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

Juniors-Seniors masculins : – 62 kg ; – 69 kg ; – 77 kg ; – 85 kg ; – 94 kg ; + 94 kg

Juniors-Seniors féminines : – 55 kg ; – 62 kg ; – 70 kg ; + 70 kg

8 - ARBITRAGE

Règles d'arbitrage de la F.F.J.D.A. (sur site internet F.F.J.D.A.)

Limites d'actions par grades et âges :

Cadets et cadettes : pas de clés de jambes.

Juniors et seniors : les clés sur les membres inférieurs ne sont autorisées qu'à partir de la ceinture verte. Elles ne pourront être effectuées que dans l'axe de l'articulation (pas de torsion).

Seniors à partir de 46 ans : Les clés de jambes sont interdites. Le départ ainsi qu'une éventuelle reprise du combat s'effectuera un genou au sol.

9 - TEMPS DE COMBAT

Cadets-cadettes : 4 minutes

Juniors-seniors : 6 minutes

Seniors + de 36 ans : 5 minutes

Récupération : 10 minutes

10 - FORMULE DE COMPÉTITION

Tableaux ou poules en fonction du nombre de combattants.

Activités encadrées

CIRCUIT DES RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX D'EXPRESSION TECHNIQUE

1 - PRÉSENTATION

Niveau d'organisation : Les comités et/ou les ligues peuvent donner délégation d'organisation à des clubs suffisamment structurés.

Ces regroupements de perfectionnement technique concernent les pratiquants de Judo et de Jujitsu de tous âges, qui souhaitent apprendre, faire des randoris, **parler Judo**.

Durée maxi pour un participant : 2 h 30

Fréquence d'organisation : 1 fois par mois, dans un lieu différent si possible dans le comité ou la ligue selon le niveau du responsable de l'organisation de l'animation fédérale. Ces regroupements seront inscrits au calendrier.

L'encadrement sera assuré par des professeurs reconnus par les conseillers techniques et les hauts gradés de l'OTD organisatrice. **Les hauts gradés auront comme mission spécifique, la transmission de notre Culture et de notre Histoire.**

2 - OBJECTIFS

Ces animations rentrent dans le dispositif d'actions menées en matière de développement et de pratique du judo pour le plus grand nombre et visent à :

- Élargir l'offre d'animations sportives à l'ensemble de nos pratiquants, avec en toile de fond : le plaisir, le bien être, la sécurité dans la pratique, le perfectionnement,
- Proposer des actions de proximité avec une organisation simple d'une durée courte, avec un « temps plein » d'activités pour les participants.

Exemple : Animation ne waza

- Animation ouverte à partir de la catégorie des minimes.

- Population également visée : tous stagiaires en formation (qualifications fédérales et BE), enseignants, arbitres, pôles, athlètes de haut niveau...

- Déroulement d'une animation type

Séance de judo (1 h 30 maximum)

Séquence dirigée, basée sur les geiko amenant progressivement du randori au sol

Suivie de :

- Rencontre ne waza (2 h 00 maximum) : à partir de ceinture verte

- Avec un règlement favorisant la pratique d'un judo ouvert et dynamique (cf. règlements textes officiels)

- Arbitrage spécifique

Le plaisir de partager devra prendre le pas sur la recherche d'un classement éventuel.

3 - PARTICIPANTS

- activité ouverte des minimes aux seniors et notamment les judokas de plus de 40 ans.

- année de naissance (cf : textes officiels).

- grade minimum : ceinture verte

- passeport obligatoire

- 1 timbre de licence

4 - CONTENUS PÉDAGOGIQUES

a) 1 partie technique

b) 1 partie d'exercices d'application

c) 1 partie culturelle et d'échanges

La fin de la réunion, moment privilégié passé ensemble, doit être très conviviale.

Activités encadrées

POUSSINS/BENJAMINS

1 - ACTIVITÉ POUR LES POUSSINS 8/9 ANS

Cette animation doit réunir au moins 3 clubs et peut aussi s'organiser au niveau du district.

Contenus pédagogiques

- Sous forme d'ateliers techniques ou de parcours techniques et de jeux de coordination.

- La partie Randori doit être éducative et surveillée : préciser les consignes techniques : l'attitude et la saisie fondamentale doivent être respectées.

- L'arbitre devra intervenir de façon préventive, comme un éducateur, afin de sécuriser le randori.

- Relativiser le résultat et favoriser la participation : diplômes, écussons, goûter, récompenses pour chacun.

2 - CIRCUIT DÉPARTEMENTAL ET RÉGIONAL D'EXPRESSION TECHNIQUE BENJAMINS : 10/11 ANS

- niveau d'organisation : inter clubs, district, département, région.

- l'encadrement peut être composé de professeurs de clubs. Ils peuvent être aidés par un conseiller technique et des hauts gradés.

- 3 animations par an (1 par saison) seront inscrites au calendrier

Contenus pédagogiques

- 1 partie technique : ateliers ou prestation technique (type UV 2 du grade d'expression technique adaptée)

⇒ Évaluation.

- 1 partie exercices d'application (Kakari, Yaku Soku Geiko) et Randori.

- Récompenser la participation : diplômes, écussons, autres.

3 - RECOMMANDATIONS POUSSINS ET BENJAMINS

Durée maxi pour un participant : 2 h 00

S'il s'agit d'un inter clubs : demande préalable du club organisateur auprès de l'OTD de proximité à l'aide d'une fiche type où il s'engage à se conformer aux règles et recommandations fédérales.

Compte rendu : Compte rendu succinct (fiche type) : Nom des clubs, effectifs, signature du président qui atteste que tous les enfants sont licenciés.

Participants :

- Grade minimum : ceinture blanche-jaune, passeport jeune obligatoire
- 1 timbre licence + certificat médical obligatoire attestant l'absence de contre indication à la pratique du judo fourni lors de la 1^{re} prise de licence à la F.F.J.D.A.

Aide fédérale : Mise à disposition d'un kit fédéral par l'OTD de proximité (Affiches, médailles, diplômes...)

Activités encadrées ACTIVITÉS FÉDÉRALES OFFICIELLES POUR LES POUSSIN(E)S

1 - LES OBJECTIFS

- Intéresser et fidéliser cette catégorie d'âge par un système évolutif.
- Participer à sa formation technique.
- Permettre à chacun de pouvoir s'exprimer en « technique » et/ou en « efficacité ».
- Faire participer pleinement tout le monde sans l'élimination précoce de certains.
- Éviter de « distiller » une élite dans cette catégorie d'âge en plein développement.
- Ouvrir le plus grand nombre sur « l'environnement judo »

2 - LE SCHÉMA GÉNÉRAL

Mise en place de 3 animations par an (à la fin des 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres de la saison sportive) comportant chacune :

- « l'expression technique » sous forme de YAKU – SOKU – GEIKO avec un partenaire connu.
- « l'expression efficacité » sous forme de RANDORIS EDUCATIFS avec un adversaire non connu.

Activité mixte : Classement effectué sur le total des 2 meilleurs résultats.

3 - RECOMMANDATIONS AUX ORGANISATEURS

- Ces activités ayant principalement une visée éducative, il importe de veiller à la qualité de l'environnement matériel et humain, notamment en ce qui concerne l'accueil des participants et « l'ambiance » autour des tatamis.
- Ces activités ne doivent pas regrouper un nombre pléthorique de participants et doivent se dérouler sur une durée d'environ 2 h 30. L'organisation est confiée aux comités.

Activités encadrées 4/5 ANS ET 6/7 ANS

1 - ANIMATION 4/5 ANS

Contenus pédagogiques

Un parcours de jeux éducatifs à base d'exercices d'adresse visant l'éveil moteur. Référence : le document fédéral, l'éveil judo.

Cette animation doit réunir au moins 2 clubs. Son contenu basé sur des jeux éducatifs, a pour but de favoriser l'éveil moteur des enfants.

Durée maxi pour un participant : 45 mn.

Récompenser la participation : diplômes, écussons, goûter

- il est possible d'aménager la formule du Tora No Ko Tai Kaï pour cette catégorie d'âge (simplifier la formule et l'évaluation).

- il est essentiel de relativiser le résultat et de valoriser la participation : diplômes, écussons, goûter, récompenses pour chacun.

- cette animation doit réunir au moins 3 clubs.

- durée maxi pour un participant : 1 h 30.

2 - ANIMATION POUR LES PRÉ-POUSSINS 6/7 ANS

Contenus et recommandations pédagogiques

Les animations sont sous forme de parcours techniques et d'exercices ludiques :

- les chutes ; les roulades ; les déplacements ; jeux d'équilibre ; Tai sabaki ; mobilité au sol ; etc.
- des randoris éducatifs surveillés : préciser les consignes techniques pour l'attitude et la saisie. L'arbitre devra intervenir de façon préventive, comme un éducateur, afin de sécuriser le randori.

3 - RECOMMANDATIONS ACTIVITES ENCADREES 4/5 ANS et 6/7 ANS

Le club organisateur fait une demande auprès du comité. Il s'engage à respecter les règles et les recommandations fédérales pour cette catégorie d'âge.

Compte Rendu vers l'OTD : compte rendu succinct (fiche type) : nom des clubs, effectifs, signature du président qui atteste que tous les enfants sont licenciés.